



Vous êtes propriétaire d'une jument que vous souhaitez mettre à la reproduction, et vous avez choisi de la faire saillir par un étalon stationné à l'Étalonnerie de Nouvelle-Calédonie ou de la faire inséminer au sein de cette structure qui ouvre le **04 septembre 2023** et qui ferme le **12 janvier 2024**. Nous vous remercions de la confiance que vous avez bien voulu nous témoigner. Le présent dossier vous informe des conditions et de la procédure à suivre pour inscrire votre jument. N'hésitez pas à nous contacter pour tout complément d'information.

### ① PRE-INSCRIPTION

Contactez l'*Upa équine à Païta* jusqu'au **1<sup>er</sup> septembre** (Tel : 46.68.48 et Mail : [secretariat.equine@upra.nc](mailto:secretariat.equine@upra.nc)), afin d'effectuer une pré-inscription et prendre possession du dossier d'inscription.

Pour l'insémination artificielle, veuillez à vérifier auprès du gestionnaire des paillettes que les semences sont disponibles et qu'un contrat de réservation de paillettes vous soit remis.

### ② INSCRIPTION

Contactez l'*équipe de Nessadiou* à compter du **04 septembre** (Tel : 77.80.09) ou par mail : [etalonneriebourail@gmail.com](mailto:etalonneriebourail@gmail.com).

Les dates limites d'inscription pour une jument en insémination est le 1<sup>er</sup> décembre et le 15 décembre pour une jument en monte avec un cycle exploitable. L'objectif est que toutes les juments doivent être saillies/inséminées le 29 décembre au plus tard.

### ③ DOSSIER D'INSCRIPTION

Remplissez et signez votre choix d'étalon (document n°1 ci-joint + contrat d'insémination artificielle en semence congelée le cas échéant), la fiche d'engagement (document n°2 ci-joint). Lisez attentivement le règlement intérieur (document n°3 ci-joint) qui vous renseignera sur les tarifs des prestations de l'étalonnerie, les conditions d'admission, vos obligations sanitaires et les conditions d'assurances.

### ④ CERTIFICAT VETERINAIRE

Prendre RDV avec votre vétérinaire afin qu'il réalise l'examen clinique obligatoire de votre jument et de son poulain éventuel (document n°4 ci-joint) **dans le mois** qui précède son arrivée à l'étalonnerie, ainsi que les traitements antiparasitaires. Si votre vétérinaire le juge nécessaire une administration de prostaglandines sera réalisée afin d'accélérer la venue en chaleur.

Remarque : si votre jument n'a jamais été vaccinée ou que vous avez pris du retard, pensez qu'il faut **2 injections à un mois d'intervalle**.

### ⑤ ARRIVEE A L'ETALONNERIE

→ Contactez l'étalonnerie pour fixer précisément la date et l'heure d'arrivée de votre jument. L'heure du rendez-vous doit être respectée.

→ Il est important de savoir que les juments peuvent être plusieurs dans un même paddock en fonction de la disponibilité d'accueil.

→ A son arrivée, le propriétaire, ou son représentant autorisé, doit **obligatoirement présenter** à la personne chargée de la réception de la jument :

- Le dossier complété : fiche choix étalon + contrat le cas échéant + fiche d'engagement signée + certificat vétérinaire
- Le document d'accompagnement de la jument (comportant les vaccins rhino pneumonie équine et tétanos à jour). Attention traitement OBLIGATOIRE contre les mouches plates et les tiques. Si votre jument n'a jamais été identifiée, rapprochez-vous de l'Upa équine avant son entrée à l'étalonnerie pour réaliser son immatriculation et éditer son livret (5 000 FCFP).

→ Le **paiement des frais d'inscription** (document n°3 pour le détail des tarifs) s'effectue à l'entrée de la jument à l'étalonnerie ou au bureau de l'Upa équine avant son arrivée. Les semaines de pension et suppléments éventuels seront à régler lors de la sortie de la jument.

Il est conseillé de faire un contrôle vétérinaire dans les 10 jours précédant l'entrée à l'étalonnerie pour que votre jument arrive en chaleur afin que son cycle puisse être rapidement exploité. De plus, une vigilance particulière sera portée sur la gestion des paddocks en période de sécheresse. L'équipe de l'étalonnerie se réserve le droit de refuser une jument qui n'est pas cyclée.

**CONTRAT D'INSEMINATION ARTIFICIELLE EN SEMENCE CONGEELEE**

**Etalon :**

MANDATAIRE

Upra équine  
BP4 98 890 Païta  
E-mail : secretariat.equine@upra.nc  
Tél : 46.68.48

ACHETEUR

***NOM et PRENOM :***

**Conditions de vente**

1<sup>ère</sup> Fraction - Réserveation (**à régler ce jour**) :  
2<sup>ème</sup> Fraction - Solde (payable à la naissance d'un poulain viable à 48 heures) :

**Conditions d'utilisation**

1/ La saillie est réservée pour la jument : .....

La jument sera inséminée en IAC dans le centre de **Nessadiou (Bourail)** où seront envoyées les doses.

2/ La première fraction comprend la réserveation et la livraison des paillettes à Nessadiou. Les paillettes non utilisées restent la propriété du Mandataire. La réserveation est non-remboursable.

3/ Les frais de mise en place, les frais de pension, de suivi gynécologique, d'analyses éventuelles sont à la charge de l'acheteur.

4/ Un certificat vétérinaire, attestant que la jument est en bonne santé gynécologique et apte à la reproduction, devra être fourni au Mandataire avant la première insémination (joint au dossier d'inscription).

5/ La jument pourra être inséminée sur un maximum de 2 cycles. Un suivi sur cycles supplémentaires sera facturé (cf. tarifs page 4).

6/ La réserveation de la carte est effective au retour du contrat signé et accompagné du règlement de la réserveation.

7/ Le solde doit être payé au poulain viable à 48heures, la déclaration de naissance devra donc être complétée du règlement. Le livret du poulain ne pourra être édité qu'à la réception du règlement de la deuxième fraction.

8/ Ce contrat est valable pour la saison de monte 2023/2024. Si la jument n'est pas inséminée lors de cette saison, le contrat pourra être reconduit, sur avis du vétérinaire de l'étaonnerie. Le montant du solde est susceptible d'être modifié, à la hausse ou à la baisse.

Fait le en 2 exemplaires originaux,

A ***Païta***

***Le mandataire***

***L'acheteur***

1- MONTE EN MAIN (Cocher la case correspondante)

DOCUMENT N° 1

**Étalons Upra – Saillie à 80 000 FCFP**

- BOXEUR (Pur-Sang)
- SKIPPY DUNGY (Trotteur Français)

**Étalons privés**

- BRANDY COOKI SPRANCHO (Quarter Horse) : Saillie à 50 000 FCFP
- ONEMORECASH (Pur-Sang) : Saillie à 150 000 FCFP
- WHITE SPICY DEVILS (Paint Horse) : Saillie à 60 000 FCFP

2- INSEMINATION EN SEMENCE CONGELÉE (Cocher la case correspondante)

- Je joins un contrat pour les paillettes des prestataires privés
- Je remplis le contrat ci-dessus (page 2) pour les paillettes des étalons proposés par l'Upra équine

ENGAGEMENT

DOCUMENT N° 2

Je soussigné(e),

M. ou Mme : .....

Demeurant : .....

Tel domicile/Tel portable : .....

Email : .....

Propriétaire ou représentant autorisé (rayer la mention inutile) de la jument : .....

Et de son poulain éventuel : .....

déclare avoir pris connaissance du règlement de l'Upra équine et notamment des tarifs des prestations de l'étalement et des conditions d'assurances offertes.

déclare avoir été informé des risques et des aléas inhérents à l'élevage, à la tranquillisation éventuelle et à la manipulation de la jument et son éventuel poulain (blessures au paddock, réactions aux médicaments, pathologies infectieuses, syndromes de colique...) ainsi que ceux liés à la palpation transrectale et à l'échographie par voie rectale (mortalité : 2,2 pour 100.000 examens), et à les accepter. Je décharge l'Upra équine, la Chambre d'agriculture et de la pêche de NC et les agents intervenant pour leur compte de toute responsabilité en la matière.

m'engage à m'acquitter des frais de traitements vétérinaires réalisés afin d'optimiser les chances de gestation ou rendus nécessaires par une situation d'urgence, et d'être à jour de la cotisation Upra.

accepte et reconnais qu'aucune garantie ne m'a été donnée quant au résultat escompté.

A ..... Le .....

Le propriétaire ou son représentant autorisé,  
Signature, précédée de la mention « lu et approuvé »

Informatique et libertés

Les données à caractère personnel recueillies dans le présent formulaire le sont pour la gestion de l'étalement, et pour respecter les obligations de l'Upra équine en tant qu'organisme de liaison, de sélection, et de promotion. Ces données sont conservées par l'Upra équine en cette unique qualité, pour une durée raisonnable, nécessaire à la bonne administration de l'association.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez vous reporter à la notice RGPD disponible sur [www.esirecal.nc](http://www.esirecal.nc) et au bureau de l'Upra équine, et vous pouvez contacter le responsable de traitement à l'adresse électronique suivante : [equine@upra.nc](mailto:equine@upra.nc), ou par courrier postal : BP4 98 890 Païta. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

## REGLEMENT INTERIEUR

DOCUMENT N° 3

- 1- L'inscription de la jument à l'étalonnerie n'est effective qu'après réception du paiement (à l'ordre de l'Upra équine). Un reçu sera ensuite remis au propriétaire (ou au représentant autorisé) de la jument. Les montants des paiements sont les suivants par jument :
- **95 000 FCFP** pour une saillie de Boxeur/Skipky Dungy : 80 000 FCFP saillie + 15 000 FCFP suivi vétérinaire sur la base de 2 cycles ;
  - **65 000 FCFP** pour une saillie de Brandy Cooki Sprancho : 50 000 FCFP saillie + 15 000 FCFP suivi vétérinaire sur la base de 2 cycles ;
  - **165 000 FCFP** pour une saillie de Onemore Cash : 150 000 FCFP saillie + 15 000 FCFP suivi vétérinaire sur la base de 2 cycles ;
  - **75 000 FCFP** pour une saillie de White Spicy Devils : 60 000 FCFP saillie + 15 000 FCFP suivi vétérinaire sur la base de 2 cycles ;
  - **45 000 FCFP** pour une insémination en semence congelée : 20 000 FCFP acte vétérinaire + 25 000 FCFP suivi vétérinaire sur la base de 2 cycles + tarif de réservation des paillettes selon l'étalon choisi ;
  - Formule saillie uniquement : prix de la saillie + 5 000 FCFP/échographie si besoin.
- 2- A ces frais d'inscription, pourront éventuellement être ajoutés les frais suivants, à régler en fin de pension :

Pension	3 750 FCFP la semaine puis 4 000 FCFP au-delà de 2 mois
Nourrissage ( <u>à communiquer à l'arrivée de la jument</u> )	85 FCFP/Litre si ration fournie par l'Upra (All Rounder) ou 10 FCFP/nourrissage si ration fournie par le propriétaire
Lavage utérin	7 500 FCFP
Squeezing (écrasement d'une vésicule gémellaire)	8 330 FCFP
Suivi supplémentaire de cycle	5 000 FCFP le 3 <sup>ème</sup> et 10 000 FCFP le 4 <sup>ème</sup>
Vermifuge	7 000 FCFP/jument et 1 000 FCFP/poulain
Vulvoplastie	22 500 FCFP

**Les médicaments administrés (prostaglandines, tranquillisants, antibiotiques...) seront également facturés.**

- 3- La jument conduite à l'étalonnerie doit être assurée en responsabilité civile par son propriétaire. Par ailleurs, une assurance en « responsabilité civile du gardien d'animaux confiés en dépôt » est contractée par l'Upra équine. Les équidés faisant l'objet du présent contrat sont déclarés auprès de l'assurance de l'Upra équine comme animaux confiés afin de bénéficier à ce titre d'une garantie Responsabilité Civile contractuelle vis-à-vis du propriétaire. **Il est vivement conseillé** aux éleveurs de contracter une assurance mortalité-accident pour les juments (et poulains éventuels) mises en pension.
- 4- Le propriétaire ou son mandataire s'engage à venir chercher la jument (et son poulain éventuel) de l'étalonnerie dans un délai maximum de **5 jours** suivant la déclaration de gestation positive. Tout retard sera facturé d'un montant de **1 500 FCFP/jour** supplémentaire de garde, sauf décision du chef de centre. Dans le cas où l'étalonnerie ferme avant de pouvoir réaliser le diagnostic de gestation, celui-ci est remboursé par l'Upra équine, directement au propriétaire de la jument, **à hauteur de 5 000 FCFP**, à condition de recevoir la facture et le RIB **dans le mois suivant la fermeture de l'étalonnerie**. A la sortie de la jument, l'étalonnerie délivrera l'attestation de saillie et la déclaration de naissance une fois la totalité des frais réglée.
- 5- En cas d'échec en monte en main **pour une saillie d'un étalon Upra**, le propriétaire pourra reconduire la même jument, ou une autre, sur avis favorable du vétérinaire de l'étalonnerie, pour la saison suivante, et sous réserve des possibilités d'accueil du centre. En cas d'échec en monte en main **pour une saillie d'un étalon privé, uniquement le prix de la saillie est remboursable si tous les cycles ont été exploités jusqu'à la fermeture** de l'étalonnerie, et si **toutes les échographies et actes (squeezing) ont été réalisés par le vétérinaire de l'étalonnerie**. En cas d'échec avec des paillettes faisant partie du stock Upra équine, le propriétaire pourra reconduire la même jument, si elle n'a eu qu'une seule insémination, ou une autre jument, sur avis favorable du vétérinaire, pour la saison suivante, et sous réserve des possibilités d'accueil du centre ainsi que de la quantité de semences restantes.
- 6- La **reconduction** en monte en main inclus uniquement **le prix de saillie et la garantie est au poulain vivant 48H**. La reconduction en insémination inclus uniquement les **frais de réservation des paillettes** pour le stock de l'Upra équine. Pour les contrats privés, les conditions de reconduction **varient**, il tient de la responsabilité des propriétaires de bien se renseigner avant de signer un contrat. Si le propriétaire décide de retirer sa jument avant que le deuxième cycle du forfait soit exploité, et cela avant la fermeture de l'étalonnerie, le cycle ne pourra pas être reconduit la saison suivante.

- 7- La prise en charge de la jument inscrite est conditionnée par la présentation à l'étalonnerie :
- Du paiement des frais d'inscription (document n°3) et du livret d'accompagnement (vaccins à jour) ;
  - Du choix de l'étalon (document n°1) + contrat d'insémination le cas échéant ;
  - De l'engagement dûment signé (document n°2) ;
  - Du certificat d'examen vétérinaire (document n°4) ;
  - Du contrat de location dans le cas où la personne n'est pas propriétaire de la jument (**c'est au loueur d'être à jour de sa cotisation**).
- 8- Pour son arrivée ainsi que pour son départ, la jument est transportée sous l'entière responsabilité du (des) propriétaire(s). Le transfert de la garde du cheval a lieu après l'opération de débarquement et s'achève avant l'opération d'embarquement. Si la jument n'est présente à l'étalonnerie que pour un contrat de saillie sans engagement réciproque contractuel de pension, le transfert de garde est limité à la durée de temps nécessaire à la seule opération de saillie ou de suivi échographique si nécessaire.
- 9- A l'arrivée à l'étalonnerie, la jument doit être, à défaut d'être refusée :
- Déférée des postérieurs. Le vétérinaire responsable pourra proposer au propriétaire de faire parer ou changer les fers de la jument s'il le juge nécessaire, par le maréchal ferrant de son choix. Le propriétaire s'engage à régler la facture à l'étalonnerie à la sortie.
  - Vermifugée dans la semaine précédant l'entrée en station, obligatoirement traitée contre les parasites externes (tiques, mouches plates...)
  - Vaccinée contre le tétanos et contre la rhinopneumonie.
- 10- La jument devra pouvoir être attrapée au carré pour la pose d'un licol, être tenue en main, être présentée à la barre de soufflage, à la coulisse et supporter le port d'entraves de jarrets. Son poulain éventuel (âgé de 0 à 5 mois) devra également pouvoir être tenu en main et être conduit au licol. L'évaluation de ces aptitudes devra être conduite à l'arrivée de la jument par son propriétaire ou le représentant autorisé, et ensuite par l'étalonnier présent. Si la jument est difficile ou dangereuse à la manipulation, le vétérinaire pourra refuser l'entrée de la jument.
- 11- A l'arrivée de la jument, il se peut qu'un examen de l'appareil reproducteur soit réalisé. Dans le cas où il est décelé des problèmes compromettant une fécondation (gestation en cours, métrite...), le vétérinaire se réserve le droit de renvoyer la jument pour faire réaliser les soins nécessaires chez l'éleveur par son vétérinaire avant un retour de la jument à l'étalonnerie. En cas de suspicion d'endométrite (infection utérine), un prélèvement sera transmis au LNC par le vétérinaire de l'étalonnerie. Les frais d'analyse sont à la charge du propriétaire (voir grille tarifaire du LNC). Ces examens peuvent être pratiqués à plusieurs reprises au cours de la saison et peuvent amener à refuser la continuité du séjour de la jument si les résultats révèlent une infection.
- 12- En cas d'urgence, le propriétaire de la jument autorise l'Upra équine à requérir au vétérinaire responsable de l'étalonnerie en priorité (puis à un autre vétérinaire en cas d'indisponibilité) et accepte de régler les frais relatifs aux soins et aux médicaments administrés lorsque la responsabilité de l'Upra équine n'est pas engagée. Dans le cas de pathologies chroniques ou de soins hors cadre de reproduction, le propriétaire devra être contacté pour décider de la marche à suivre : payer les honoraires du vétérinaire responsable de l'étalonnerie, programmer les interventions avec le vétérinaire traitant, ou venir récupérer son animal.
- 13- Le propriétaire (ou son représentant autorisé), déclare avoir été averti des points suivants :
- Le propriétaire laisse au vétérinaire le choix des techniques de suivi et des traitements éventuellement nécessaires à la gestion du cycle et de l'utérus ;
  - Le vétérinaire s'engage à gérer les jumeaux au mieux des connaissances scientifiques et dans le respect de l'animal pour qu'une gestation soit obtenue, cependant, aucune obligation de résultat ne pourra être exigée et aucun recours ne pourra être fait si la jument reste vide ou avorte en cours de gestation ;
  - Le propriétaire est conscient des risques liés au squeezing lors de la gestation gémellaire (perte des deux vésicules) ;
  - Tout examen pratiqué par voie transrectale comporte des risques (accident de contention, plaie de la muqueuse rectale) pouvant exceptionnellement (1 cas sur 50000) entraîner des conséquences vitales.
- 14- En cas de décès d'un animal avec démonstration de la responsabilité de l'Upra équine, l'indemnisation s'appliquerait dans les limites prévues par le contrat d'assurance responsabilité civile souscrit par l'Upra équine. Le vétérinaire de l'Upra équine adresse au propriétaire du cheval un rapport circonstancié en cas d'accident grave.
- 15- Pour participer à l'établissement du statut sanitaire de la filière équine en Nouvelle Calédonie, le propriétaire accepte que la jument en pension puisse être prélevée pour une prise de sang et un écouvillonnage clitoridien.
- 16- Les poulains issus d'insémination et dont le stud-book d'inscription l'impose seront soumis à un contrôle de filiation (crins ou prise de sang en fonction de la race). Le prélèvement aura lieu lors de l'identification du poulain par un agent de l'Upra équine, le coût est à la charge du naisseur.

## EXAMEN DE L'APPAREIL REPRODUCTEUR DE LA JUMENT

Nom de la jument : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_  
Propriétaire : \_\_\_\_\_  
Personne Mandatée (le cas échéant) : \_\_\_\_\_  
Mode de reproduction désiré pour la saison à venir : \_\_\_\_\_

### INFORMATIONS JUMENT

- Age : \_\_\_\_\_ ➤ Race : \_\_\_\_\_  
➤ Statut :  Maiden  Suitée  Avortée  Vide  
➤ En compétition (nature des compétitions et nombre de saisons) : \_\_\_\_\_

### COMMEMORATIFS ET EXAMEN GENERAL

- Dates derniers rappels  Rhinopneumonie : \_\_\_\_\_  Tétanos : \_\_\_\_\_  
➤ Date dernier traitement et molécule  Vermifuge : \_\_\_\_\_  
 APE : \_\_\_\_\_  
➤ Date dernière visite de dentisterie : \_\_\_\_\_

### EXAMEN GENERAL

- NEC (1-5) : \_\_\_\_\_  
➤ Appareil locomoteur  Normal  Anormal : \_\_\_\_\_  
➤ Fonction cardio-respiratoire  Normal  Anormal : \_\_\_\_\_  
➤ Appareil digestif  Normal  Anormal : \_\_\_\_\_  
➤ Peau/phanères  Normal  Anormal : \_\_\_\_\_  
➤ Autres éléments observés : \_\_\_\_\_

### EXAMEN DU POULAIN (si jument suitée)

- Age du poulain : \_\_\_\_\_  
Vaccination à jour tétanos (>4 mois) :  Oui  Non Rhinopneumonie (>4 mois) :  Oui  Non  
Date du dernier vermifuge réalisé \_\_\_\_\_  
Examen général :  Normal  Anormal : \_\_\_\_\_  
 Omphalite  Arthrites  Autres : \_\_\_\_\_

Présence de contre-indications à l'envoi à l'étalonnerie accompagné de sa mère :  Oui  Non

## HISTORIQUE DE LA REPRODUCTION ET EXAMEN GENITAL

➤ Informations sur les poulinages précédents (le cas échéant) :

- Combien de poulains :
- Sur combien de saisons : Etalons différents :  Oui  Non
- Difficultés particulières/événements notables :
  - Durant les mises à la reproduction
  - Durant les gestations
  - Durant les poulinages

➤ Date du dernier poulinage :

➤ Historique de pathologies de l'appareil reproducteur :  Oui  Non

- Si oui nature des troubles, traitements entrepris et résultats :

➤ Remarques particulières sur les cycles et chaleurs (durée...) :

➤ Comportement en œstrus (intensité, présence étalon...) :

## EXAMEN GENITAL INTERNE

➤ Ovaires :

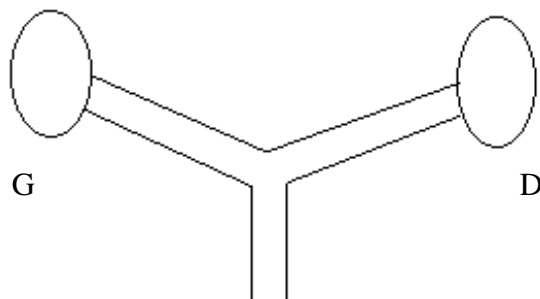
➤ **Echographie réalisée** :  Oui  Non

Si non, pourquoi :  Conditions inadéquates  Refus éleveur  Refus vétérinaire

Autres/ Commentaires :

Si oui, une tranquillisation a-t-elle été nécessaire ?  Oui  Non

	Gauche	Droit
Taille		
Éléments présents (Nature et taille)		



➤ Autres observations :

*Localisation des éléments observés à l'examen*

- Utérus :  Non réalisé  Réalisé : Palpation TR /Echographie
- Gestante :  Oui  Non
- Gradation de l'œdème (+/-, +, ++) si présent :
- Examen normal  Anormal (*cocher et préciser*) :
- Kyste(s) (*localiser sur schéma ci-dessus*)  Anomalies de la paroi :  Diamètre lumière :  
 Liquide :  Echogénicité : clair/très échogène  
 Air :  Autre :

- Vagin (si nécessaire) :
- Non réalisé  Réalisé : avec spéculum ou vaginoscope/Palpation vaginale
- Examen normal  Anormal (*cocher et préciser*) :
- Déchirures  Adhérences/fibrose  
 Hymen persistant  Liquide :  
 Masses  Autre :

- Col (si nécessaire) :
- Non réalisé  Réalisé : Palpation TR /Spéculum/ Palpation vaginale
- Examen normal  Anormal (*cocher et préciser*) :
- Béance  Cicatrices/Adhérences  Déchirures

#### EXAMEN GENITAL EXTERNE

- Anus/Périnée :  Satisfaisant  Cicatrices  Périnée court

- Vulve :  Satisfaisante  Béance

- Masses  Autres

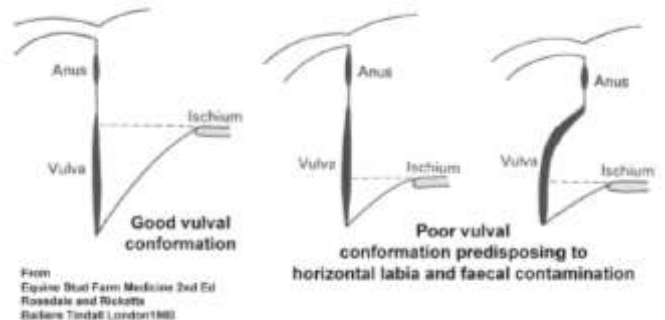
- Vulvoplastie en place :  Oui  Non

- Conformation vulve/périnée/anus :

- Satisfaisante  Non satisfaisante

- Présence d'un bruit de succion à l'écartement des lèvres de la vulve :  Oui  Non

- Mamelles  Examen normal  Anormal (*préciser*) :





### EXAMENS COMPLEMENTAIRES A REALISER SI NECESSAIRE

- Bactériologie utérine
- Cytologie utérine
- Biopsie utérine

### CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS VETERINAIRE

- Stade physiologique à ce jour :  Non cyclée  
 Cyclée :  Œstrus  Phase lutéale
- Anomalies observées :
- Avis pour la mise à la reproduction :  FAVORABLE  AVEC RESERVES  DEFAVORABLE
- Mesures nécessaires :  Vulvoplastie  
 Flushing alimentaire  
 Contrôle dans ..... jours  
 Autres :
- Mesures acceptées par le(a) propriétaire/mandataire :  Oui  Non
- Si refus, raisons invoquées :
- Vermifuge et antiparasitaire externe délivrés  Oui  Non
- Traitements préconisés :

#### préconisées :

- Flushing alimentaire
- Autres :

Date

Nom et Signature vétérinaire

*Durée de validité : 1 mois à compter de la date d'examen*

### ENGAGEMENT ELEVEUR

Je soussigné....., propriétaire ou mandaté par le(a) propriétaire de la jument.....  
M'engage à réaliser les traitements suivants dans la semaine précédant l'entrée à l'évalonnerie, et à informer le vétérinaire de l'évalonnerie à l'arrivée de la date et de la molécule administrée :

- Vermifuge
- Antiparasitaire externe (mouches plates et tiques)

Si la jument est suitée, je m'engage à réaliser le traitement antiparasitaire externe au poulain selon les préconisations vétérinaires, et à le vermifuger si celui-ci a plus de 4 mois.

J'atteste avoir été informé des mesures à mettre en place pour ne pas risquer de pertes de chances pour la réussite de la saison de reproduction de la jument, et que le vétérinaire de l'évalonnerie se réserve le droit de refuser la jument en cas de situation défavorable à la mise à la reproduction lors de son arrivée à l'évalonnerie.

Date

Signature propriétaire (ou mandataire)